

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN DU MARDI 14 MAI 2019

L'assemblée étant quelque peu dissipée, le Président demande le silence afin de pouvoir commercer.

Le Président :

Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte cette 27^e Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales.

Au nom du Conseil d'Administration, je vous remercie de votre présence. Concernant les représentants des collectivités, M. Laurent GOFFART représente la ville, le SIAD et le CCAS, car M. Freddy GRZEZICZAK, Maire-adjoint chargé des Affaires Sociales et des Solidarités s'est excusé.

Pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, je n'ai pas de nouvelle.

Il salue la présence de Commissaire aux Comptes, M. Gilles GOUHIER, et Cyril MOURAIN représentant de notre cabinet comptable.

Nous sommes actuellement 1 581 adhérents actifs et 1 025 adhérents retraités.

Je rappelle que les adhérents pour la plupart assistent à l'assemblée générale sur leur temps de travail. Après, c'est une question de volonté de venir pour montrer leur attachement à leur Comité.

Je demanderai deux assesseurs pour valider les votes qui auront lieu lors de cette assemblée.

Aucun adhérent présent dans la salle ne se proposant, le Président demande à M. Pascal BRUNELLE et Mme Émilie RENAUDIN de se charger du comptage aux moments des votes.

Le Président demande à l'assemblée si elle d'accord pour la lecture de la synthèse de l'année précédente.

L'assemblée approuve et le Président procède à la lecture de cette synthèse de 2018 :

**Synthèse du Procès-verbal de l'Assemblée Générale
du lundi 28 mai 2018**

« Le Président, Patrick GRIS, ouvre la 26^{ème} Assemblée Générale du C.O.S, remercie M. Laurent GOFFART qui représente le Maire, Frédérique MACAREZ ainsi que M. Julien VASSET qui représente le Président de l'Agglomération du Saint-Quentinois, Monsieur Xavier BERTRAND. Il salue la présence de M. Gilles GOUHIER et M. Cyril MOURAIN respectivement Commissaire aux comptes et représentant du cabinet comptable. Il excuse M. Freddy GRZEZICZAK retenu par une réunion et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Il rappelle les modalités d'émargements dans le hall d'entrée de Fervaques et de votes à l'aide d'un carton de couleur jaune.

Il déplore le comportement inadmissible de certains adhérents en cas de refus dans le cadre d'une activité ou du versement d'une prestation lorsque les conditions requises ne sont pas valides.

Il demande que quatre bénévoles soient assesseurs.

Il lit après accord de l'Assemblée le compte rendu de la 25^{ème} Assemblée Générale du mardi 6 juin 2017.

Cette synthèse est approuvée à l'unanimité.
(218 pour)

Ensuite, Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER lit le rapport moral pour l'année 2017.

Celle-ci rappelle les dates des réunions du Conseil d'Administration ainsi que le nombre des adhérents actifs et retraités.

Elle déplore le décès de 21 adhérents retraités et d'un agent décédé en activité.

Elle souhaite une heureuse retraite à 51 personnes et rappelle l'attribution de primes ou de bons d'achat à l'occasion de 39 naissances et le mariage ou PACS de 31 de nos adhérents.

Elle rappelle que le comité a organisé ou programmé 47 activités dans l'année.

Le rapport moral pour l'année 2017 est adopté à l'unanimité (218 pour)

Le Président demande une minute de silence pour les adhérents décédés

La Trésorière, Mlle Sylvie CARPENTIER, donne lecture du rapport financier de l'année 2017.

Elle signale que le détail chiffré a été remis à chaque adhérent pour information.

Elle développe les diverses lignes financières et informe l'Assemblée que le bilan est déficitaire de 3 088.59 €, somme qui sera affecté au compte report à nouveau qui s'élèvera ainsi à 109 705.17 €.

Aucune question n'est posée par les adhérents sur les incidences financières, mais le Président tient à rappeler que ce déficit est en partie lié à la somme de 22 000 € versés début 2018. Somme qu'il a préféré redistribuer aux adhérents plutôt qu'elle soit affectée au report à nouveau, quitte à ce que le budget soit très légèrement déficitaire.

Le commissaire aux comptes développe une synthèse de son rapport et explique la démarche lui permettant de certifier que les comptes annuels sont sincères et véritables.

Il informe l'assemblée qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention et qu'il n'en a pas relevée.

Aucune question n'étant posée, M. Florent LEGERE lit le rapport de la commission de contrôle qui conclue à une bonne tenue et à la sincérité des comptes.

Le Président propose un vote global pour le rapport financier, le rapport du Commissaire aux comptes et celui de la commission de contrôle.

Les comptes de l'année 2017 sont adoptés à l'unanimité
(218 pour)

L'affectation du résultat est également votée à l'unanimité
(218 pour)

Le Président répond à la question d'une adhérente qui souhaite que la participation du C.O.S aux centres aérés et accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires soit élargie aux communes n'appartenant ni à la ville ni à la Communauté d'Agglomération.

Le Président s'engage à passer cette question à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration et à mettre cette mesure en place si le vote est favorable.

Le Président procède à la lecture d'une question écrite d'un adhérent, M. GAYRAUD :

« Monsieur le Président.

Depuis plusieurs années force est de constater que le nombre de participants à l'Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales de Saint Quentin est en diminution.

Je demande donc par la présente que le Conseil d'administration examine la possibilité de mettre en place des modalités de vote modernes pour l'Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales de Saint Quentin et des collectivités affiliées à venir, vote électronique, vote par procuration et vote par correspondance.

Dans l'attente, recevez mes salutations »

Le Président rappelle que cette procédure nécessite du matériel et des logiciels très performants, procédure qui n'est d'ailleurs utilisée qu'à l'essai dans certaines communes.

Le Commissaire aux comptes signale que tout changement doit figurer dans les statuts.

Quant au vote par procuration, le Président estime que c'est une tâche lourde et astreignante à gérer et que tous les adhérents, hormis ceux qui sont d'astreintes, sont en possibilité de venir à l'Assemblée Générale sur leur temps de travail.

Le Président ne souhaite donc pas engager une procédure avec un travail fastidieux, pénible et long, de préparation, et de gestion de tous les retours de ces votes par procuration.

Aucune autre question n'étant posée, le Président clôt l'assemblée, remercie les représentants des collectivités, tous les adhérents présents ainsi que l'équipe avec laquelle il travaille.

Le Président propose de se retrouver devant le pot de l'amitié.
La séance est levée à 14 h 55 »

Le Président met au vote la synthèse de l'Assemblée Générale 2018.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 243

<p style="text-align: center;">Le procès-verbal de l'assemblée générale (synthèse) du 28 mai 2018 est adopté à l'unanimité.</p>
--

Le Président :

Maintenant, je vais passer la parole à Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne pour le rapport moral de 2018.

RAPPORT MORAL DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2018

« Permettez-moi de vous présenter le rapport moral du comité.
L'année 2018 a vu le conseil d'administration se réunir les :
9 avril, 9 mai et 12 novembre

Le nombre total de nos adhérents est de 2 632, composé de :
1 621 actifs et 1 011 retraités.

Plusieurs de nos collègues dont les noms suivent sont décédés en 2018

Mme ROY JOCELYNE	Mme SZWECHOWIEZ BERNADETTE
M. SANTER CHRISTIAN	M. CATOIRE ROBERT
Mme PLOUVIER RAYMONDE	M. LEFEVRE JEAN-MARIE
Mme POIZOT ODETTE	Mme GOBERT MADELEINE
M. BILLON SERGE	M. CUVILLIER PHILIPPE
M. LEROY JEAN-MARC	Mme HANSSENS MICHELE
M. PARCHEMINIER MARCEL	M. BERDEAUX RENÉ
M. HERBLOT ROGER	Mme GIBOUT MYRIAM
Mme CARRE JOCELYNE	M. LEFEVRE SERGE
Mme VERCHIN CHRISTINE	M. EMERY MARCEL

Agents décédés en activité :

M. DESOBLIN GREGORY	M. MAZZINI ERNEST
M. GODET THIERRY	Mme BONDON MARIE-RENÉE

Nous avons une pensée pour nos collègues disparus.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite aux agents ayant fait valoir leurs droits durant l'année 2018 et tout particulièrement à :

Agents en Retraites

M. BRICE PIERRE	M. BONIFACE PASCAL
M. LE MEUR PATRICE	M. BREE DOMINIQUE
M. OSIOL JEAN-MARIE	M. THUILLIER ÉMILE
Mme BOUYENVAL GÉRALDINE	Mme CACHERA CLAUDINE
Mme CHAINEUX LEILIE	Mme ERVET DOMINIQUE
Mme TARDIEUX JACQUELINE	Mme DETRE LYSIANE
M. PIGEON PATRICK	Mme BUSTIN ÉLIANE
Mme GOSSET NICOLE	M. LASSON LAURENT
M. BESAIN ÉRIC	M. FLANDRIN JEAN-PAUL
M. DESMIDTS JEAN-MARIE	Mme BORDIER MARIE-LINE
Mme DUFOUR-LENGLET ALINE	M. FLODROPS PATRICK
Mme RICHET ANNIE	Mme LAUDE BRIGITTE
M. CAUET HERVÉ	M. LEWANDOWSKI PATRICK
M. VIAU JEAN-MARIE	M. TOMASZEWSKI DANIEL
M. CORDELETTE RUDDY	M. NICOLAS JEAN-CLAUDE
M. GOSSE JEAN-LUC	M. DAGNICOURT DANIEL
Mme GRESSIER CHRISTINE	Mme LASSON CATHERINE
M. MAJERI BRUNO	M. HERVET PASCAL
Mme VILAIRE DOMINIQUE	M. BOUCLY YVES
Mme CARE SYLVIE	Mme PIETTE FRANÇOISE
Mme CREPIN CHRISTIANE	M. MANDEL DANIEL
Mme LEPRETRE MYRIAM	M. LEFEVRE GILLES
M. THEVENIN JEAN-MARC	M. DA CONCEICAO MANUEL
Mme FERRATA ANNIE	Mme BATTISTETTI LAURENCE
M. DUFOUR PASCAL	M. KARROUM AL MAHDI
M. PACCIANI ALBERTO	

Le comité, comme à l'accoutumée, a marqué ces événements par l'attribution de la prime prévue à cet effet.

Nous encourageons toujours nos amis retraités à continuer de participer à la vie du Comité et nous sommes toujours à l'écoute de leurs remarques et suggestions.

Par ailleurs, nous avons eu la joie d'apprendre au cours de l'année 2018 :
 46 naissances, et le mariage ou Pacs de 34 de nos adhérents.
 Là aussi, en ces heureuses circonstances, le comité a participé par
 l'attribution d'un chéquier boutiques.

Plusieurs amicalistes se sont vus remettre la médaille du travail,
 il s'agit :

Pour la médaille d'argent 20 ans :

Mme BRUNOY DANIELE	Mme BOCHEUX VALÉRIE
Mme DIOT SANDRINE	M. BRISON ARNAUD
Mme FAGNART CAROLINE	Mme CHARLET NATHALIE
Mme VILLAIN AGNÈS	M. FLODROPS PATRICK
Mme TETART ISABELLE	M. FREMAUX XAVIER

Pour la médaille de vermeil 30 ans :

M. ALLIOT FRANCK	Mme LECLERCQ CATHERINE
M. ANGER JÉRÔME	Mme PARCHEMINIER VÉRONIQUE
M. COUVÉE LUC	M. PONCHAUX THIERRY
M. DE FRU ÉRIC	M. SZWECHOWIEZ PHILIPPE
Mme DELAIRE VALÉRIE	Mme BRUNOY BÉATRICE
M. FÉTON LUC	M. CARPENTIER BRUNO
M. FRANCOMME DIDIER	Mme DAMIEN SYLVIE
Mme MAGNIER ROSELINE	Mme POGWIZD CATHERINE

Pour la médaille d'or 35 ans :

M. BARRAS PHILIPPE	M. LETULLE RICHARD
Mme BLANCHARD MARIE-LINE	M. TOUREILLE JEAN-CLAUDE
M. BOCQUET BRUNO	Mme VALET PATRICIA
M. BOURILLON JEAN-PIERRE	M. LASSON JACQUES
M. BOURSON JEAN-JACQUES	M. BONIFACE FRÉDÉRIC

M. CLARY MICHEL	M. BOURSE PATRICE
M. COURTIN JEAN-CHARLES	M. CASIER SERGE
Mme DUFOUR ISABELLE	M. COUTANT THIERRY
M. CROENNE PIERRE-YVES	M. DELATTRE PHILIPPE
M. ZIELENIWICZ ERIC	M. DELSAUX MARC
Mme LAVENTURE PATRICIA	

En ce qui concerne le bilan des activités, je souhaiterais mettre à l'honneur tous les membres du Club Omnisports des municipaux pour leur participation dans les domaines les plus divers tels que :

La Course à Pieds - le Football - la Pêche - le Tennis - le V.T.T et le Foot en Salle, où tous ont su se distinguer.

Pour tous renseignements et suggestions, il vous est possible de consulter le site C.O.S pour prendre contact avec les divers clubs, sections et responsables.

Dans le cadre des loisirs, 42 activités ont été programmées pour l'année 2018. Entre autres : 20 spectacles, 3 activités spécifiques « Noël » (spécial gouter Astérix, parade de Disney et marché de Noël) spéciales activités d'été (Nausicaa, Plopsaland, Deauville, parc Astérix) ainsi que les classiques, indémodables et traditionnelles activités telles le Tatroo, cirques, cabaret, zoo, shopping.

N'oublions pas :

Les Fêtes de fin d'année composées de :

- L'Arbre de Noël et son spectacle.
- La remise de jouets et de friandises pour les enfants nés entre le 1/1/2008 et le 31/12/2018.
- L'invitation au cinéma de Noël (1 place, aux choix des films)
- L'après-midi récréatif des retraités.
 - La remise du traditionnel colis de Noël retraités.
 - Le chéquier CADHOC 40 € pour les agents actifs n'ayant pas d'enfants ou n'ayant plus d'enfants bénéficiant de l'arbre de Noël.

- Les chéquiers CADHOC de 40 € pour les enfants nés entre le 1/1/2002 et le 31/12/2007.

La vente de billetterie :

Une nouvelle billetterie, Activ'Jump, est venue compléter les billetteries déjà existantes : billetterie cinéma, billetteries Disneyland et Astérix, billetteries piscine, patinoire et bowling pour la Base Urbaine de Loisirs, billetterie Kidoom (qui remplace Royal kids), billetterie Royaume d'Éli, les deux billetteries pour le Karting (adultes et enfants), les deux billetteries pour le SPA (2 formules), la billetterie Laser Games, les coffrets « Wonderbox », les chèques vacances...

Les participations :

- Aux centres aérés
- Aux abonnements structures sportives (via le coupon sport).
- Aux abonnements saison culturelle
- Aux abonnements SQBB

Les versements :

- Chéquiers CADHOC aux adhérents retraités.

Ainsi que les différents partenariats et opérations de diffusions de produits divers qui sont régulièrement proposées par le C.O.S.

Aide à la famille d'un adhérent décédé en activité :

Il convient de rappeler que le comité verse, à la famille d'un adhérent décédé en activité, l'équivalent d'un mois de salaire brut indiciaire. Cette aide financière est un geste de solidarité très important pour nous.

Je terminerai ce rapport moral en remerciant tous les amicalistes qui ont contribué de manière bénévole à renforcer et améliorer les activités du C.O.S. et qui apportent leur aide pour le bon déroulement de nos manifestations ; grand merci aux différents services des collectivités pour la mise en place des manifestations précitées et pour leur assistance technique régulière.

Espérant avoir répondu à vos aspirations, le comité reste toujours à l'écoute de vos suggestions, afin de vous donner toute satisfaction, dans la mesure de ses moyens.

Je vous remercie de votre attention ».

Le Président :

Merci Marianne, nous allons mettre ce rapport au vote.

Qui est contre ? 4

Qui s'abstient ? 0

Pour : 239

Le rapport moral pour l'année 2018 est adopté à la majorité

Le Président demande une minute de silence pour les adhérents décédés.

Le Président :

Je vous remercie.

Je vais donc passer la parole au Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux comptes :

M. le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je vais vous faire une présentation générale et ensuite, votre trésorière, Mme Sylvie CARPENTIER procédera à une présentation plus détaillée.

Je vais articuler mon intervention en plusieurs phases, d'abord je vais vous présenter le compte de résultat, les éléments financiers, le bilan actif, le bilan passif, je vous ferai ensuite la lecture de mon rapport sur les comptes annuels puis celui du rapport spécial.

Les cotisations représentent 25 800 € en 2018, contre 25 151 € en 2017.

Les ventes 98 754 € pour 2018, contre 93 735 € en 2017.

La production 188 000 € pour 2018, contre 183 000 € en 2017.

Les subventions 624 000 € en 2018, contre 625 894 € en 2017.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 941 990 € en 2018, contre 929 289 € en 2017, donc une toute petite progression.

Au niveau des frais, achats et l'ensemble de toutes les charges, 924 194 € en 2018 contre 905 338 € en 2017.

Les impôts et taxes 669 €, les charges de personnel 29 138 €, dotation aux amortissements 946 €.

Le total des charges 955 494 € en 2018 contre 931 408 € en 2017.

Ce qui fait donc que le résultat d'exploitation est légèrement déficitaire, 13 504 € contre 2 120 € en 2017.

Le résultat financier est positif, 700 €.

Le résultat courant est de - 12 804 € corrigé par une toute petite somme de résultats exceptionnels de 50 €, ce qui fait un résultat net de l'exercice s'élevant à - 12 754 €.

C'est le résultat dont vous aurez à approuver la répartition.

Les fonds associatifs s'élèvent à 194 000 €, la capacité d'autofinancement à - 13 000 €, le fond de roulement à 193 000 € et la trésorerie est toujours largement positive, puisqu'elle s'élève au 31 décembre 2018 à 221 000 €.

Le bilan actif :

Les immobilisations nettes d'amortissement au 31 décembre 2018 s'élèvent à 737 € contre 1 158 € en 2017.

Il y'avait un stock de 22 032 €, des acomptes qui avaient été perçus pour 40 253 €, des autres créances, 18 684 € et les disponibilités au 31 décembre 2018, 220 804 €

Des charges constatées d'avance pour 13 981 €.

Ce qui fait donc que le total de l'actif s'élève à 316 491 €.

Le passif :

Les fonds propres au 31 décembre 2018 206 784 € moins le déficit de l'année 12 754 donc le total des capitaux propres 194 030 €.

Il y'avait des dettes, mais des dettes qui sont tout à fait courantes :

Dettes fournisseurs 24 865 €, dettes fiscales 3 388 €, les autres dettes 21 547 €, et des produits constatés d'avance, 12 660 €

Donc total du passif, 316 491 €

Maintenant je vais procéder à la lecture de mes rapports.

Comme l'exercice précédent, je ne vais pas vous faire la lecture complète, mais je vais vous donner l'essentiel :

À l'assemblée générale de l'association Comité des Œuvres Sociales, en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Comité des Œuvres Sociales du personnel des services municipaux de la ville de Saint-Quentin relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Donc, c'est une certification pure et simple.

Je vous rappelle que j'ai effectué un audit suivant les normes professionnelles applicables en la matière et j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je vous rappelle que j'ai effectué cet audit dans le respect des règles d'indépendances jusqu'à la date de l'émission de mon rapport.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et je n'ai pas d'information à formuler sur tous les documents qui vous ont été communiqués ou sur les comptes annuels.

Je vous rappelle aussi que les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Ensuite je dois vous lire mon rapport spécial comme pour l'exercice précédent :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice et qu'au cours de mes investigations je n'en ai pas relevée. Voilà, merci pour votre attention.

Le Président :

Maintenant, je vais passer la parole à Sylvie pour le rapport financier.

Rapport financier de la Trésorière du C.O.S

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai l'avantage de vous rendre compte par ce rapport des opérations financières du C.O.S. pendant l'exercice 2018.

ACTIVITÉS :

Le tableau de contrôle budgétaire des activités 2018 peut se résumer ainsi :

Total Budget 2018 : 659 010.00 €

L'écart des produits est de : - 1 144.93 €

Soit la différence entre 659 010.00 € Budgété
Et 657 865.07 € réalisé

L'écart des charges est de : - 11 609.17 €

Soit la différence entre 659 010.00 € budgété
et 670 619.17 € réalisé

Soit au total un résultat net de la période de : - 12 754.10 €

Le détail des frais de fonctionnement d'un montant de 71 265.46 € vous est fourni à l'annexe 1 je vous informe que dans la colonne total écart 2018 il faut lire un montant de 18 324.54 €

ACTIVITÉS DE LOISIRS 2018 ANNEXE 2

Le détail pour chacune des activités de loisirs vous est indiqué en annexe 2

Son montant s'élève à 127139.83 €

PRESTATIONS ADHERENTS 2018 ANNEXE 3

Le détail des prestations adhérents pour l'exercice 2018 se chiffre au total pour les 4 collectivités à : 155 472.44 € soit pour :

La Ville :	89 469.33 €
La Communauté d'Agglomération :	48 038.53 €
Le S.D.I.S :	8 528.25 €
Le C.C.A.S. :	2 867.72 €
Le S.I.A.D. :	6 568.61 €

Je vous rappelle que les Prestations Adhérents sont incluses dans le budget global depuis le 01 Janvier 1999.

COMPTES ANNUELS

L'ensemble de ces activités est repris au niveau des comptes annuels de l'association qui ont été transmis aux collectivités aux fins d'examen, à la Commission de Contrôle et au Commissaire aux Comptes pour son rapport à l'Assemblée Générale. Le total du bilan actif et passif est de 316 491 €

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2018 soit un déficit de 12 754.10 € sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de
- 12 754.10 €, après l'affectation du déficit le montant du report à nouveau s'élève à 96 951.07 €

Je vous remercie de votre attention.

Rapport de la commission de contrôle financière

« Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, chers amis et chers retraités.
Rapport de la Commission de Contrôle financière sur l'exercice 2018 pour l'assemblée générale du mardi 14 mai 2019 :

« Nous soussignés, les membres de la Commission du contrôle du Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Saint-Quentin et des collectivités affiliées, nous sommes réunis dans les locaux de l'association, salle René BAUBE, au palais de Fervagues, ce vendredi 19 avril 2019.

Le compte rendu d'activités pour l'exercice 2018 nous a été présenté accompagné du décompte analytique. Nous avons pu prendre connaissance des documents relatifs à la comptabilité du comité et avons pu examiner les dépenses et recettes propres à chaque activité.

Durant notre examen, nous avons pu bénéficier des éclaircissements de la Trésorière lorsque cela fut nécessaire et chaque questionnement a obtenu la réponse appropriée.

En conclusion, nous constatons la bonne tenue et la sincérité des comptes dans le rapport financier.

Rapport fait à Saint-Quentin, le 19 avril 2019, signé par M. Florent LÉGÈRE et moi-même, M. Mustafa SALMI. Membre absente et excusée, Mme Nicole BARBIER ».

Le Président :

Nous allons faire un vote global pour le rapport financier de Sylvie, le rapport du Commissaire aux Comptes et le rapport de la Commission de Contrôle.

Qui est contre ? 9

Qui s'abstient ? 0

Pour : 234

<p>Les comptes de l'année 2018 sont votés à la majorité</p>
--

Le Président :

Je vous remercie.

Maintenant, nous passons à l'affectation du résultat 2018.

La Trésorière :

Comme indiqué dans mon rapport, le montant exact du report à nouveau, avec les - 12 754.10 € de déficit sera de 96 951.07 €

Nous allons procéder au vote de l'affectation du résultat.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Pour : 243

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.
--

Le Président :

Comme il n'y avait pas de convention réglementée, il n'y a pas de vote.

Nous allons passer aux questions diverses.

Deux questions m'ont été posées.

La première émanant de M. Dominique GAYRAUD

« J'ai constaté que durant les exercices budgétaires du COS Saint Quentin sous votre responsabilité des fonds destinés à des prestations non attribuées aux adhérents pour différentes raisons ont été redistribués ce qui pose question au niveau de l'équité de traitement de tous les adhérents conformément aux statuts de notre association. »

Le Président s'interrompt pour expliquer qu'il ne comprend pas la question, car le sens de ce texte semble indiquer que le C.O.S aurait distribué des fonds à des gens qui n'y auraient pas droit.

Le Président se dit surpris et ne sait que répondre puisque tous les fonds distribués le sont pour des actions ponctuelles et bien définies, il ne sait pas comment le C.O.S aurait distribué indument des fonds.

Le Président reprend sa lecture:

"Par contre un autre point me semble aussi si ce n'est plus important la cotisation de 10 euros d'adhérent pour les retraités est prélevée sur ces prestations sachant que la condition pour rester adhérent du COS Saint Quentin est notamment d'être à jour de sa cotisation on peut penser que des adhérents notamment retraités ont été radiés de ce fait"

Le Président rappelle le fonctionnement de la cotisation annuelle de 10 € pour les adhérents retraités qui est prélevée lors de la délivrance des chèques "CADHOC" de 130 €.

Il précise également qu'à partir du 31 octobre, date limite pour le retrait de ces chèques, les adhérents qui ne se sont pas présentés reçoivent un courrier leur demandant de bien vouloir régler leur cotisation lors d'une permanence ou par envoi postal, faute de quoi, ils sont radiés du Comité des Oeuvres Sociales. Principe de prélèvement qui à d'ailleurs été mis en place par M. GAYRAUD, le Président actuel continuant sur ce principe.

Le Président procède à la lecture de la deuxième question :

"En examinant le compte rendu 2018, les lignes budgétaires URSSAF retraités sont à zéro"

Le Président rappelle que le C.O.S ne paye pas d'URSSAF pour les prestations versées aux retraités puisque l'on reste dans le cadre légal en ne dépassant pas le plafond sécurité sociale qui est de 167 € actuellement.

"Je demande à l'assemblée Générale de se prononcer sur l'attribution de chèques CADHOC alimentaires en faveur de tous les retraités ou des retraités qui en manifestent le désir, ce qui est possible moyennant une participation du C.O.S à l'URSSAF adaptée au nombre de bénéficiaires"

Le Président:

Je ne peux répondre, seul le conseil d'administration peut étudier cette question qui sera mise à l'ordre du jour après les élections.

Voilà ma réponse.

Je n'ai pas d'autres questions écrites.

M. René RHODES:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais m'exprimer en ma qualité de retraité. Nous sommes 243 adhérents dans la salle, il en manque plus de 1 000.

Alors mon inquiétude est celle-ci, les 1 000 qui ne viennent pas se rendent-ils compte qu'un comité d'oeuvres sociales dans une entreprise, car nous sommes quand même une entreprise, c'est quand même quelque chose de très important. Et dans le social, on entend solidarité. Quand on se déplace lorsque l'on fait des voyages, on rencontre tout le monde, il y'a un mélange de la société qui est très enrichissant. Je pose une autre question, je me demande ce que pense l'organisme de tutelle de l'absence des gens qui ne s'occupent de rien, en tout cas pas du comité des oeuvres sociales. Il va y avoir des élections...

Le Président:

Je vous arrête, ici on est là pour débattre du bilan de l'année 2018 et je ne préfère pas que l'on rentre dans un débat électoral.

Les élections démarreront demain, ici on est à l'assemblée générale, ne partons pas dans des polémiques.

M. René RHODES:

Oui, c'était simplement pour dire qu'il est bien qu'il y ait des élections puisque cela veut dire que le C.O.S va continuer, mais je suis très inquiet du manque d'intérêt pour l'assemblée générale.

Le Président:

C'est vrai que les gens peuvent venir sur leur temps de travail, mais ce qui intéresse les gens c'est les activités qui sont pratiquées, les avantages que ça leur procure, il faut aussi excuser tous ceux qui sont extérieurs à la commune de St Quentin qui n'ont pas la même facilité pour venir, mais c'est vrai que je préférerais faire une assemblée générale devant 500 ou 600 personnes sur 2 600 adhérents, que devant 243 personnes. Je vous remercie d'ailleurs d'être présents.

Mais il est vrai que les gens font de moins en moins attention à toutes ces assemblées. On ne peut pas obliger les gens à venir.

Ils peuvent venir sur leur temps de travail, ils viennent ou ils ne viennent pas, c'est tout. Merci René.

D'autres questions ?

Nous allons donc passer à la tombola.

Je vois déjà quelqu'un qui se propose, c'est notre habituelle tireuse de billets.

Le Président liste les lots

Barbecue électrique de table → LERMOYER Danièle

Gaufrier / Grill → LE BUZULLIER Jean-Philippe

Appareil raclette 4 personnes → RACINE Alexandre

Sorbetière (glace, sorbet, yaourt glacé) → ALLIOT Laurent

Tablette 7 pouces → DUNESME Maryse

**Imprimante - copie- scanner « CANON » Wifi / impression portable →
LE MEUR Maria**

Vélo (bon pour échange sera fait si besoin) → CLEMENT Brigitte

**Le Président remercie l'assemblée et convie les adhérents
au traditionnel pot de l'amitié.**

**La séance est levée à 14h55
Saint-Quentin, le 5 février 2020**